



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Orientation et Conseil des entreprises et des filières agricoles et agroalimentaires à l'Export

INFORMATIONS DU CONTACT

Sites internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Export>

Personnes en charge : Stéphane ROBERT, Laurent BACCELLA

Adresse e-mail : stephane.robert@agriculture.gouv.fr ; laurent.baccella@agriculture.gouv.fr

Numéros de téléphone : 05 61 10 62 18 ; 05 34 41 96 01

PRESENTATION

Au niveau régional, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) assure un rôle d'orientation et de conseils des filières et des entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, que cela soit dans la mise en œuvre des plans de filière ou en proximité des entreprises qui consultent ses services. La Mission Export et le Service dédié aux entreprises agroalimentaires assurent le lien avec la Direction Générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour toute question liée à l'International. Pour répondre aux besoins des entreprises, des contacts peuvent être notamment pris avec le réseau des Conseillers agricoles en Ambassades, répartis dans le Monde entier.

OUTILS / EXPERTISE MIS A DISPOSITION

- **Accompagner les entreprises dans la durée par la mise en œuvre en région du Plan Stratégique Export porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en pleine coordination avec les acteurs publics et privés régionaux**
- **Ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l'accès aux marchés existants : le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dispose en effet du deuxième réseau agricole mondial à l'international, après les États-Unis : 31 conseillers en Ambassades répartis dans 23 pays et de nombreux agents au sein des organisations internationales.**



- **Promouvoir les produits français, l'identité et la qualité des produits d'Occitanie devant être un critère fort de différenciation à l'export.**
- **Favoriser l'exportation collaborative pour renforcer la force de frappe et le suivi des entreprises à l'export, par la mise en place d'actions collectives portées notamment par le DINAI (Dispositif National d'Aide aux Investissements Immatériels)**
- **Conseiller les entreprises sur les outils à mobiliser pour développer des projets innovants, collaboratifs ou structurants qui faciliteront le développement de leurs activités à l'Export.**